



Perpignan, le 9 janvier 2023

**Décision n°2023-002 du 9 janvier 2023 portant nomination des représentants du personnel à la commission consultative paritaire**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 711-1 et L712-2 ;  
Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 1-2 ;  
Vu la décision du 16 mars 2009 portant création d'une commission consultative paritaire à l'université de Perpignan ;  
Vu les statuts de l'université de Perpignan ;  
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n°01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;  
Vu la décision n°2022-026 du 16 juin 2022 portant nomination des représentants du personnel à la commission consultative paritaire ;  
Vu la décision n° 2022-068 du 9 décembre 2022 proclamant les résultats aux élections professionnelles des représentants du personnel au Comité Social d'Administration, à la Commission Consultative Paritaire et à la Commission Paritaire d'Etablissement de l'Université de Perpignan ;  
Sur proposition des organisations syndicales,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres de la commission consultative paritaire (CCP) en qualité de représentant du personnel:

Catégorie	Liste	Titulaires	Suppléants
A	CGT FERC SUP / FSU	Mme Yovanka DJUROVIC M. Faouzi SOUISSI	Mme Jeanine ALMANY M. Guillaume RAYNAL
	UNSA	M. Jonathan CORTADELLAS	M. Harley PAGES
B	UNSA	Mme Dorothée CALVET	M. Jean-Noël MORERA
	CGT FERC SUP / FSU	M. Christopher RIUS	Absence de désignation de la part de l'organisation syndicale
C	CGT FERC SUP / FSU	Mme Salvadora VEAS	M. Julien GELYS
	UNSA	Mme Célia LEROI	Mme Fabienne ESTEVE

**Article 2** - La décision n° 2022-026 du 16 juin 2022 susvisée est abrogée.

**Article 3** - La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste « admin-info » et sur le site internet de l'Université.

Le président de l'université,  
Yvan AUGUET